



# Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

ANGRES le 19 mars 2013

Le Président du Comité Directeur  
du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

à

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs,  
Mesdames et Messieurs les joueuses et joueurs du championnat  
Départemental du Pas-de-Calais par équipes.

Objet : Communication du Comité Directeur

Référence : Spécificités départementales du championnat par équipes à 4 joueurs (14 parties).

Mesdames et Messieurs ;

Les Membres du Comité Directeur réunis le lundi 17 mars 2014 ont étudié un point de l'ordre du jour qui concernait la mise en place du championnat par équipes des niveaux départementaux, dont la formule passera à quatre joueurs avec un déroulement en quatorze parties dès la 1<sup>ère</sup> phase de la saison 2014/2015.

### **12.3 - Equipe de quatre joueurs en un groupe unique**

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur deux tables.

#### **12.3.1 - L'ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 – double 2 - AY - CW - DX - BZ.**

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Les membres du Comité Directeur ont décidé :

#### **- Arbitrage des parties d'une rencontre :**

Application de l'arbitrage partagé et alterné sans désigner expressément l'arbitre, mais en désignant l'équipe chargée de cette fonction.

( [ANNEXE 1 en cliquant ici](#))

#### **- Arrêt de la rencontre :**

Toutes les parties d'une rencontre sont jouées.

Le départage est général (Article 9-2 des Règlements Sportifs) [voir l'annexe 2 ci-dessous en cliquant ici](#).

#### **- Composition des équipes :**

Les équipes de D1 et D2 doivent être complètes, les équipes de D3 peuvent être incomplètes (1 seul joueur absent)

**- Nombre de féminines** pouvant entrer dans la composition d'une équipe du championnat départemental.

1 féminine peut faire partie d'une équipe départementale du championnat par équipes des niveaux D1, D2 et D3

### **- Positionnement des joueurs dans l'équipe :**

Personne ne peut indiquer le meilleur positionnement des deux meilleurs joueurs, mais un consensus semble se dégager pour la partie opposant les joueurs positionnés en A et Y, mais le déroulement actuel de la rencontre enlève tout l'intérêt de ce positionnement car il s'agit de la onzième partie qui n'intervient pas obligatoirement pour le gain de la rencontre et qui peut ne servir que pour les performances des joueurs.

Si le Comité Directeur Fédéral modifie la position des doubles et que cette partie reprend de l'intérêt pour le gain de la rencontre, le Comité Directeur étudiera à nouveau ce point des spécificités départementales.

### **- Positionnement des joueurs pour les doubles :**

Avec la position du Comité Directeur sur le point précédent, ce point n'est plus à étudier.

### **Pour informations :**

#### **Les montants et descendants de la seconde phase 2013/2014 :**

Pour l'heure, nous ne pouvons indiquer clairement le nombre de montées et de descentes du championnat départemental.

La seule chose dont nous pouvons être certains, est l'application de la règle générale en la matière :

- Un premier de poule accède, sauf interdiction réglementaire, à la division supérieure,
- Un dernier de poule est obligatoirement rétrogradé dans la division inférieure.

Cette règle générale sera appliquée et ensuite, la CSD étudiera les possibilités de faire monter des 2<sup>èmes</sup> de poule, peut être des 3èmes, mais ces places dans la poule n'ouvrent pas un droit, ce n'est qu'une possibilité en fonction des niveaux supérieur ;

### **Les équipes supplémentaires :**

Le principe général appliqué par la Ligue, se déclinera à l'échelon départemental du Pas-de-Calais.

La position des équipes sera établie en fonction du classement à la fin de la seconde phase 2013/2014.

- Une équipe supplémentaire par tranche indivisible de 2 équipes d'un même club évoluant dans le championnat régional et départemental, après la désignation des équipes supplémentaires du niveau régional.
- Une équipe supplémentaire par tranche indivisible de 2 équipes d'un même club évoluant dans le Championnat départemental des niveaux D1 et D2 (championnat actuel à 6 joueurs)
- Si un club possède plusieurs tranches de 2 équipes on procède par élimination des équipes par tranche de 2 en commençant par la division la plus élevée dans laquelle le club a au moins 1 équipe.
- Par tranche de 2 s'il n'y a pas de division d'écart, l'équipe sera placée dans la division la plus basse des 2 équipes concernées.
- Par tranche de 2 s'il y a une division entre les 2 équipes concernées, l'équipe supplémentaire sera placée dans cette division intermédiaire et si plus d'une division d'écart, dans la division immédiatement supérieure de la division de la deuxième équipe concernée par la tranche

**Exemple 1** : à la fin de la seconde phase 2013/2014, un club à 1 équipe en R4M, 1 équipe en D1, 3 équipes en D3 :

Il lui sera proposé : 1 équipe supplémentaire en D1

Pour la 1<sup>ère</sup> phase 2014/2015, le club peut inscrire : 1 R4M, 2 D1 et 3 D3.

**Exemple 2** : la fin de la seconde phase, un club à 2 équipes en D1, 2 équipes en D2, 1 équipe en D3 :

Il lui sera proposé : 1 équipe supplémentaire en D1 et 1 équipe supplémentaire en D2  
 Pour la 1<sup>ère</sup> phase 2014/2015, le club peut inscrire : 3 D1 et 3 D2 et 1 D3.

**Pour conclure** : lorsque le niveau régional est arrêté et que le nombre d'équipes supplémentaires a été défini, on regarde s'il reste des clubs avec 1 équipe du niveau régional (quelque soit le niveau) et on l'associe à une équipe départementale pour faire une tranche de 2 afin de définir le niveau de l'équipe supplémentaire.

Ensuite les tranches de 2 équipes du niveau départemental (actuellement à 6 joueurs), définiront le niveau de l'équipe supplémentaire qui sera proposée au club.

REGIONALE	EQUIPE(S) EN DEPARTALE 1	EQUIPE(S) EN DEPARTALE 2	EQUIPE(S) EN DEPARTEMENTALE 3 NON PRISES EN COMPTE	1 EQUIPE SUPPLEMENTAIRE EN
1R4	1			D1
1R4		1		D1
	2			D1
	1	1		D2
		2		D2
		1	1	X
			2	X

Vous devez bien comprendre que pour établir les poules de la 1<sup>ère</sup> phase de la saison 2014/2015, la CSD va devoir connaître vos intentions concernant les équipes supplémentaires et qu'il vous appartiendra, lorsque cela vous sera demandé, de les faire connaître très rapidement.

Pour pouvoir mettre en place le mieux possible cette réforme, la Commission Sportive Départementale va organiser des réunions fin mai 2014 dans les districts du département.

Si vous pouvez recevoir cette réunion (18h30/19h30), veuillez prendre contact avec M. Max BOULANGER, Président de la Commission des Organisations. [max.boulangier62@gmail.com](mailto:max.boulangier62@gmail.com)

Date	secteur	club partenaire
mardi 13 mai 2014	BOULONNAIS / VAL DE CANCHE	
jeudi 15 mai 2014	CALAISIS / AUDOMAROIS	
mardi 20 mai 2014	ARTOIS NORD ET SUD	
jeudi 22 mai 2014	LENSOIS / ARRAGEOIS	

Bernard KAZMIERCZAK



Président de la Commission Sportive Départementale

Michel CNOCKAERT



Président du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table



[www.cd62tt.com](http://www.cd62tt.com)



Comité du Pas-de-Calais de Tennis de Table  
 Maison des Sports du Pas-de-Calais  
 Rue Jean BART  
 62143 ANGRES

☎ et Fax : 03.21.72.67.34

[cddt@sport62.fr](mailto:cddt@sport62.fr)



Plan d'Arbitrage partagé et alterné  
Championnat par équipes : 4 joueurs - 14 parties  
Niveau départemental du Pas-de-Calais

Aucun joueur n'est imposé, seule l'équipe est chargée d'assumer l'arbitrage qui peut être confié à un licencié accompagnateur non joueur

Partie	Arbitre	
A – W	Arbitre : C ou D	Arbitre : équipe A, B, C, D
B – X	Arbitre Y ou Z	Arbitre : équipe W, X, Y, Z
C – Y	Arbitre : A ou B	Arbitre : équipe A, B, C, D
D – Z	Arbitre W ou X	Arbitre : équipe W, X, Y, Z
A – X	Arbitre : C ou D	Arbitre : équipe A, B, C, D
B – W	Arbitre Y ou Z	Arbitre : équipe W, X, Y, Z
D – Y	Arbitre : A ou B	Arbitre : équipe A, B, C, D
C – Z	Arbitre W ou X	Arbitre : équipe W, X, Y, Z
DOUBLE 1	Arbitre : A ou B ou C ou D	Arbitre : équipe A, B, C, D
DOUBLE 2	Arbitre W ou X ou Y ou Z	Arbitre : équipe W, X, Y, Z
A – Y	Arbitre : B ou D	Arbitre : équipe A, B, C, D
C – W	Arbitre X ou Z	Arbitre : équipe W, X, Y, Z
D – X	Arbitre : A ou C	Arbitre : équipe A, B, C, D
B – Z	Arbitre W ou Y	Arbitre : équipe W, X, Y, Z

[Retour au chapitre](#)

**Extrait du TITRE I CHAPITRE II Article 9 pages 79 et 80 des Règlements Sportifs Edition Juin 2013.**

**Article 9 - Classement des équipes dans une poule**

*Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontres.*

**9.1 - Cas de l'arrêt de la rencontre au score acquis (qui devrait être traduit par arrêt de la rencontre à la victoire acquise). Toutes les parties ne sont pas forcément jouées.**

*Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles.*

*Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :*

- a) en faisant le total de leurs points-rencontres ;*
- b) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-parties gagnés par les points-parties perdus pour ces mêmes rencontres ;*
- c) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues pour ces mêmes rencontres ;*
- d) si l'égalité persiste, en faisant le quotient de points-jeux gagnés par les points-jeux perdus pour ces mêmes rencontres ;*
- e) si l'égalité persiste, l'avantage est donné à l'équipe dont le joueur figurant sur la feuille de rencontre :*
  - est le plus jeune pour les compétitions par équipes seniors et jeunes,*
  - est le plus âgé pour les compétitions par équipes vétérans ;*
- f) une équipe battue par forfait ou pénalité est considérée comme battue par le total points-parties immédiatement supérieur à la moitié des parties possibles des rencontres à 0, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0, et 11-0 à chaque manche.*

**9.2 - Cas où toutes les parties sont jouées**

***Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnés/points parties perdus (départage général).***

*Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :*

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues ;*
- b) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnés / points-manches perdus ;*
- c) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.*
- d) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.*

[Retour au chapitre](#)